



Mobilités, migrations, développement et environnement.

Colloque international

**Prétoria
22-23 mai 2012**

La mobilité sous toutes ses formes a toujours été un mode de vie ou, plus souvent, une stratégie de survie. Le nombre de migrants dans le monde est estimé à environ 230 millions en 2010. Ce nombre n'a jamais été aussi élevé qu'aujourd'hui. Mais la part des migrants internationaux dans la population mondiale s'est maintenue à un niveau stable durant les cinquante dernières années (environ 3 %). La majorité des personnes qui migrent le font à l'intérieur de leur propre pays. Le Rapport Mondial sur le Développement Humain (PNUD 2009) estime à environ 740 millions le nombre de migrants internes, soit près de quatre fois celui des migrants internationaux. Parmi ces derniers, seul un tiers s'est déplacé d'un pays en développement vers un pays développé, soit moins de 70 millions de personnes, c'est-à-dire que la majorité des migrants internationaux se sont déplacés d'un pays en développement vers un autre, ou entre deux pays développés.

Le nombre de personnes désirant migrer d'un pays ou d'un continent à un autre s'accroît en raison de l'augmentation des inégalités socioéconomiques et de multiples facteurs démographiques, politiques et environnementaux liés en particulier aux changements climatiques et de la répartition des nouveaux marchés du travail. Bien sûr au cœur de ces migrations, il existe aussi la dimension individuelle répondant au besoin pour certains, de quêtes d'aventure et de réalisation de soi.

- La mobilité comme enjeu de débats politiques, migratoires et de développement.

Les migrations ne sont pas seulement un enjeu politique des pays d'accueil. Les relations entre migrations et développement sont également un enjeu central du débat sur l'aide au développement. Les transferts de fonds des migrants étant supérieurs aux montants d'aide publique au développement, leurs impacts, les liens entre les migrations, le commerce, les investissements, la fuite des cerveaux sont devenus des objets de controverse dans le

contexte de la mondialisation. Ainsi, des interrogations portent aujourd'hui sur les politiques à mettre en œuvre pour que l'impact de ces flux soit favorable tant aux pays d'origine qu'aux pays d'accueil.

- **Les déterminants de la mobilité et ses processus.**

La mobilité des populations peut être analysée à l'échelon planétaire, régional ou national. Dans les mondes en développement, les mouvements entre zones rurales et urbaines s'accroissent avec une urbanisation croissante et rapide donnant vie à de vastes mégapoles. En 2020, la plupart des asiatiques vivront en ville et l'Afrique connaîtra la même situation. Cette mobilité perturbe les équilibres démographiques et économiques en termes de flux de populations émigrées et immigrées, et aussi en termes de capitaux privés, de dépenses publiques, de gestion urbaine.

La mobilité est une solution utilisée, souvent de manière contrainte, par les individus pour lever les obstacles et faire face à l'absence de revenus, la faiblesse du pouvoir d'achat, l'absence d'emploi ou sa précarité, la difficulté d'accéder à l'éducation et à la formation, à des médicaments, des soins appropriés, un système de santé adapté, et/ou au droit à la parole. Ainsi la décision de migrer résulte généralement d'une combinaison de facteurs d'attraction et de répulsion : facteurs économiques, sociaux, culturels, environnementaux. Mais, alors qu'il n'a jamais été aussi simple pour une petite partie de la population mondiale de se rendre en n'importe quel point du globe, les migrations deviennent toujours plus risquées, plus éprouvantes pour le plus grand nombre.

On peut distinguer d'une part, l'ensemble des analyses portant sur les déterminants des mobilités, qui décrivent, mesurent, expliquent les mouvements de populations en termes de recherche de revenus, de contraintes environnementales, de crises politiques nationales ou régionales. D'autre part, un autre ensemble d'analyses se concentre sur les processus découlant de ces mouvements : recomposition des marchés du travail, re-construction des identités des migrants et des sociétés, des modes d'alimentation, des statuts, des conditions de vie, d'intégration, Cette mobilité est devenu ainsi un vecteur majeur de transformation, création, recomposition, réappropriation des économies, des savoirs, des identités, des modes de vie, des valeurs, des statuts, etc. au contact d'une altérité. Les migrations internationales grâce à la mise en réseau des populations et des espaces participent de la transformation des cultures, des économies, du social et du politique et poussent les sociétés et les individus à s'interroger sur leur devenir.

Ces transformations sont visibles tant dans les régions d'origine des migrants, qui bénéficient de transferts de revenus mais aussi subissent les répercussions sociales de ces départs, que dans les régions d'arrivée, où les immigrants contribuent à modifier les configurations socioéconomiques.

- **La mobilité : facteur de durabilité ou de transformation des systèmes.**

De nombreux socio-écosystèmes fragiles (systèmes traditionnels de production, populations autochtones...), incapables de maintenir leur existence sur la base d'une accumulation autonome, ont recours à la mobilité humaine comme moyen essentiel de durabilité. Cette mobilité des hommes et des femmes suscite des transferts de biens, de services et de monnaie, mais aussi de pratiques, de savoirs et de normes. Ces divers transferts résultant de la mobilité peuvent conforter la durabilité du système local ou le transformer, voire l'anéantir.

- **La mobilité comme lien entre changement climatique et droits humains**

Le changement climatique au niveau planétaire est la cause de migrations saisonnières et permanentes, internes et internationales. Même si la distinction entre réfugiés politiques, économiques et environnementaux est délicate, le Panel Intergouvernemental sur le Changement Climatique prévoit que 150 millions de personnes seront des « réfugiés environnementaux » d'ici 2050, en raison du réchauffement de la planète et de l'accélération de l'érosion du sol et de la pollution de l'eau. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) avance, pour sa part, l'hypothèse de 200 millions de migrants environnementaux.

Dans les pays en développement, la réalisation des objectifs de développement (par exemple, les Objectifs du Millénaire en 2015) est compromise par un certain nombre de facteurs économiques, politiques, mais aussi écologiques (perte croissante de *services écologiques*) tant au plan interne qu'au niveau planétaire. « *Chaque être humain dépend en effet de la Nature et des services écologiques fournis par les écosystèmes pour accéder à une vie décente, sûre et en bonne santé* » (Millennium Ecosystem Assessment MEA, 2005).

Depuis quelques décennies, l'activité économique a de forts impacts négatifs sur les écosystèmes (changement climatique, pollution, érosion, extinction des espèces...) mettant en péril leur capacité à répondre aux demandes croissantes en nourriture, fibres, énergies et eau. La capacité de la nature à fournir ces services essentiels décroît. En particulier, la vulnérabilité des 2 milliards d'humains vivant en zones arides face à la perte de services écologiques s'accroît.

Le MEA (2005) distingue quatre catégories de services issus des écosystèmes : les services d'approvisionnement, les services de régulation, les services culturels et les services d'appui. Cette évaluation prévoit que l'aggravation de la rareté de l'eau dans les écosystèmes fragiles est susceptible de provoquer une détérioration écologique et une précarisation des moyens d'existence dans de nombreuses régions en développement. Quarante pour cent des terres du globe peuvent être classées parmi les zones arides où la rareté de l'eau est un facteur limitant la production de cultures vivrières et d'autres services rendus par les écosystèmes. Selon cette approche, la diminution des services fournis par les écosystèmes accroît la fragilité de ces zones. Ce cercle vicieux entre désertification et pauvreté peut être rompu par la mobilité et la migration.

LES AXES DE L'APPEL A COMMUNICATION

Les approches complémentaires et contradictoires entre mouvements de populations et transformations induites des modes de vie, mouvements récurrents et mobilité de crise développement et environnement caractérisent ces mobilités, anciennes et nouvelles, dont le colloque entend proposer un nouvel éclairage. Les moyens en seront l'explicitation des cadres théoriques, des méthodes et outils, la présentation d'études de cas, l'analyse des contextes locaux dans leurs multiples dimensions, sociales, environnementales ou institutionnelles, en privilégiant la dimension prospective des grilles de lecture retenues et la dimension stratégique des acteurs.

Les principaux axes de l'appel à communication, ci-dessous, renvoient à des enjeux de développement conformes aux problématiques évoquées.

Axe 1 : Formes de migrations et idées de frontières

Au cours du siècle dernier, le nombre d'Etats-Nations a quadruplé, pour avoisiner le nombre de 200, ce qui accroît le nombre des frontières. Mais en même temps, la globalisation provoque un changement des fonctions attachées aux frontières et de leurs représentations. On observe à la fois un effacement physique des frontières nationales, mais aussi de nouvelles opportunités, ou encore des impératifs de sécurité et de protection en développement, et enfin le renforcement des représentations mentales (nouvelles frontières) entre les gagnants et les perdants.

Dans un tel cadre de remise en cause de la notion de frontière, quelles sont les stratégies actuelles des migrants (Nord- Nord, Nord-Sud, Sud-Sud, Sud-Nord) ?

Une autre représentation des frontières met en évidence, non leur fonction de séparation et de cloisonnement, mais leur fonction de distinction et de mise en relation créative depuis toujours dans les domaines artistique, culinaire, sociaux, etc.

Cet axe de l'appel à communications privilégie les thèmes suivants :

- Repenser les concepts de mobilité, migration, frontière, dans un contexte de globalisation.
- Anciennes et nouvelles formes de migrations.
- Migrations et frontières ; une perspective historique, un monde sans frontières ?
- La mobilité, le voyage, comme mode de vie.
- Les migrations vues du Nord et vues du Sud : migration et co-développement ?
- Migration, culture et création : fusion, altérité, différences « communautés transnationales»
- Approches sociologiques et psychologiques de la migration.
- Les résistances à la migration.

Axe 2 : Les effets de la migration sur les modes et conditions de vie et sur le processus de développement.

Les migrations intra-étatiques peuvent être périurbaines, régionales, circulaires, saisonnières ; les migrations régionales ou vers un autre continent se déroulent sur des périodes plus longues, insérées en général dans des réseaux socio- économiques plus ou moins établis pour surmonter les obstacles à la mobilité des personnes peu qualifiées. Dans tous les cas, le rôle des migrants dans la promotion du développement se manifeste par les ressources humaines, économiques et culturelles drainées, créées, redistribuées, et par les enjeux créés dans les différents territoires d'origine et d'arrivée - sinon d'accueil. Les débats actuels sur l'ampleur et la portée des retombées économiques des migrations ne prennent pas assez en compte les dynamiques différentielles des espaces, facteurs d'inégalités

déterminantes des mobilités et peut-être accrues par elles, l'émergence de réseaux de migrants, les rôles respectifs des transferts, des réseaux locaux de financement et des investissements publics

Cet axe de l'appel à communications privilégie les thèmes suivants :

- Migrations et croissance économique, migrations et développement.
- La mobilité des populations, reflets des inégalités de développement ; la redistribution de la population et la recomposition des champs migratoires.
- La mobilité, rapport entre la population et les ressources, les besoins et les potentialités et la dynamique différentielle des espaces.
- Le développement des stratégies de migration, l'organisation de réseaux des migrants, les migrants dans un marché du travail globalisé.
- Les migrants, acteurs de développement ; l'épargne des migrants, une manne convoitée ; le retour des migrants : mythe ou réalité ? migrations et équilibres sociaux dans les pays de départ.
- Le développement humain a-t-il beaucoup à gagner d'une levée des obstacles aux déplacements ?

Axe 3 : Migrations et reproduction ou transformation des systèmes de production vulnérables

L'objectif est ici de susciter la comparaison par des analyses des dynamiques économiques, sociales, écologiques, des systèmes localisés de production (agricoles, agropastoraux, pastoraux), à travers leurs rapports à la mobilité. Dans les systèmes localisés de production, la mobilité saisonnière a jusqu'à nos jours repoussé les limites de production en s'ajustant aux contraintes structurelles. La situation est-elle en train de changer ?

Cet axe de l'appel à communications privilégie les thèmes suivants :

- Les enjeux de la mobilité pour le développement agricole et rural.
- Ajustement des formes de mobilités, ou changements de fond ?

Axe 4 : Changement climatique et migrations

La réalisation des objectifs de développement (par exemple, les Objectifs du Millénaire en 2015) est compromise par un certain nombre de facteurs économiques, politiques, mais aussi écologiques (perte croissante de *services écologiques*) tant au plan interne qu'au niveau planétaire. Depuis quelques décennies, l'activité économique a de forts impacts négatifs sur les écosystèmes (changement climatique, pollution, érosion, extinction des espèces...) mettant en péril leur capacité à répondre aux demandes croissantes en nourriture, fibres, énergies et eau. La capacité de la nature à fournir ces services essentiels diminue. En particulier, la vulnérabilité des 2 milliards d'humains vivant en zones arides face à la perte de services écologiques s'accroît.

Divers scénarios biophysiques et socio-économiques servent de support aux négociations internationales sur les seuils de changement climatique et leurs conséquences migratoires. La concurrence féroce pour ces ressources rares que sont les terres et l'eau n'est pas seulement la cause de migrations ; elle peut aussi s'intensifier si l'afflux de migrants ou de réfugiés augmente la pression exercée sur les environnements fragiles et sur les communautés rurales qui sont déjà sous stress.

Cet axe de l'appel à communications privilégie les thèmes suivants :

- Une vision prospective des scénarios de changement climatique et de leurs conséquences en termes de mobilité
- Les scénarios de changement climatique et la négociation internationale
- Les processus d'accaparement des terres dans des régions arides et la mobilité.
- La perte de services écosystémiques et la mobilité.

Axe 5 : La gouvernance des migrations : droits des migrants et droits des réfugiés

La question de la gouvernance des migrations internationales se pose aux niveaux de la nation, de la région et de la planète. Son renforcement suppose des capacités accrues, une meilleure coopération entre Etats, entre les organisations internationales, une meilleure appréciation des liens qui existent entre les migrations internationales et le développement, ainsi que le commerce, l'aide, la sécurité des Etats, la sécurité humaine et les droits de l'homme. Cependant, la souveraineté nationale des Etats Nations est remise en cause à la fois par le haut et par le bas.

Les législations nationales concernant les migrants ordinaires, les demandeurs d'asile, et les réfugiés constituent l'une des questions juridiques majeures posées par les migrations. Une approche comparative des droits reconnus aux migrants, droits qui leur sont applicables au niveau national, régional ou international ainsi que les obligations qui leur incombent est indispensable. Dans tous les cas, qu'ils migrent sur le même espace territorial d'un Etat dont ils ont la nationalité ou en dehors des frontières nationales, et quel que soit leur statut, qu'ils soient simples migrants, visiteurs, résidents, demandeurs d'asile ou réfugiés, les migrants ont des droits et sont soumis à des devoirs. Ils sont régis par le droit national ou le droit international.

Une catégorie des migrants mérite une attention particulière. Il s'agit des personnes qui sont poussées à la migration pour des raisons diverses et dont les droits sont constamment violés, les demandeurs d'asile et les réfugiés. La question de la protection internationale des réfugiés doit être abordée. Dans certains pays, on peut leur associer les « réfugiés sur place », des personnes qui se déplacent à l'intérieur d'un Etat dont ils sont citoyens et qui ne sont pas moins victimes de discrimination et de mauvais traitement dans les lieux où ils s'installent.

Cet axe de l'appel à communications privilégie les thèmes suivants :

- Le renforcement de la gouvernance internationale : cohérence, capacité et coopération des acteurs
 - Politique en matière de migration : protection des droits des migrants par les juridictions nationales et / ou internationales
 - Migrations, souveraineté et responsabilité des Etats
 - Les droits des demandeurs d'asile et des réfugiés au regard du droit interne des Etats, du droit communautaire ou du droit international
 - Migration et citoyenneté globale ou planétaire
 - Migration, Commerce et Intégration
 - Lutte contre les migrations irrégulières et coopération régionale ou internationale : les lois, normes et droits de l'Homme.

ORGANISATION DU COLLOQUE

Institutions partenaires :

- Université Paris Sud,
- Université d'Afrique du Sud à Pretoria,
- Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales et du Développement (IUHEID) de Genève,
- Institut de Recherches sur le Développement (IRD),
- Université Libre de Bruxelles,
- Université Jean Moulin Lyon 3,
- Université du Luxembourg

Comité d'organisation :

- Andre Thomashausen, Université d'Afrique du Sud à Prétoria,
- Andre Mbata Mangu, Université d'Afrique du Sud à Prétoria,
- Marie Eve Kayowa, Université d'Afrique du Sud à Prétoria
- Servious Hungwe, Université d'Afrique du Sud à Prétoria
- Qasaymeh Khaled, Université d'Afrique du Sud à Prétoria

- Gérard Azoulay, Université Paris Sud
- Véronique Ancey, CIRAD
- Idrissa Mbow, Université Paris Sud
- Domoina Ramanantseheno, Université Paris Sud
- Nama Ouattara, Université Paris Sud
- Yélibé Desta, Université Paris Sud

Comité scientifique

Gérard Azoulay, Université Paris Sud, Collège d'études Internationales,
Véronique Ancey, CIRAD, UMR SELMET,
Daniel Dormoy, Université Paris Sud, Collège d'études Internationales,
Andre Thomashausen, Université d'Afrique du Sud à Prétoria,
Andre Mbata Mangu, Université d'Afrique du Sud à Prétoria,
Jean Luc Dubois, IRD, UR Résiliences,
Vincent Chetail, IUHEID, Programme pour l'Etude des Migrations Globales,
Camille Kuyu, Institut universitaire des sciences du développement de Dakar
Chantal Crenn, Université Bordeaux 3,
Stéphane Doumbé-Billé, Université Jean Moulin Lyon 3, Centre de droit international,
François Dubuisson, Université Libre de Bruxelles, Centre de droit international.

Contributions

Les propositions de communication doivent répondre aux axes thématiques de l'appel à communications.

Elles devront être soumises à :

Gérard Azoulay : gerard.azoulay@u-psud.fr

Elles doivent être déposées avant le 15 décembre 2011 sous la forme d'un texte de 300 à 400 mots accompagné d'un court CV. Le nombre de communications proposées est limité à deux par participant. Au fur et à mesure de leur arrivée, les propositions sont consultées par le comité scientifique du colloque. En cas d'acceptation, celui-ci transmettront leur accord par courriel à l'auteur-e principal-e de la contribution et ce avant le 30 janvier 2012. Les communications devront être transmises avant le 30 mars 2012.

Afin de pouvoir présenter leur(s) communication(s) au colloque, les auteur-e-s devront impérativement s'inscrire au colloque selon des modalités qui leur seront indiquées.

Calendrier

Appel à communications :	19 Octobre 2011
Date limite de soumission des résumés (2 pages max) :	15 décembre 2011
Notification d'acceptation aux auteurs :	30 janvier 2012
Date limite de réception des textes :	30 mars 2012
Date limite des inscriptions :	30 mars 2012
Dates du colloque :	22-23 mai 2012

Le colloque donnera lieu à l'édition d'actes et une sélection de communications sera proposée pour publication dans un ouvrage. Le produit final sera donc une publication collective présentant les résultats majeurs de la rencontre en vue d'une diffusion internationale.

Site du colloque : www.momiden-2012.info